



Topscore Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 07/02/2014

Date de révision: 05/11/2014

Remplace la fiche: 07/02/2014

Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Topscore Plus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

N.V. EDIALUX - FORMULEX S.A.
Rijksweg 28
2880 Bornem - BELGIUM
T +32 (0)3 886 22 11 - F +32 (0)3 886 24 60
edialux@edialux.be - www.edialux.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIË/BELGIQUE	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Institut National de Recherche sur la Sécurité		+33 1 45 42 59 59
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich	+41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Mentions de danger (CLP) :

Conseils de prudence (CLP) :

-
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- P102 - Tenir hors de portée des enfants
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
- P391 - Recueillir le produit répandu
- P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
cypermethrin cis/trans +/- 40/60, (RS)- α -cyano-3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	(n° CAS)52315-07-8 (Numéro CE)257-842-9 (Numéro index)607-421-00-4	0,05	Xn; R20/22 Xi; R37 N; R50/53
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
cypermethrin cis/trans +/- 40/60, (RS)- α -cyano-3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	(n° CAS)52315-07-8 (Numéro CE)257-842-9 (Numéro index)607-421-00-4	0,05	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Bien que ce produit ne soit pas classé comme dangereux pour la santé, des symptômes d'intoxication peuvent survenir en cas d'utilisation anormale ou d'ingestion accidentelle. Dans des conditions normales d'utilisation conformément à la réglementation, il n'y a aucun danger pour la santé humaine.
Premiers soins après inhalation	: Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Appeler un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée. Consulter immédiatement un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Ce produit fait partie des pyrethroïdes. Ces produits peuvent être responsable une demi-heure à une heure après l'exposition, des sensations spécifiques de picotements, fourmillements, impression de brûlure ou d'une diminution de la sensibilité cutanée. Ces symptômes sont transitoires et diffèrent d'un éventuel effet d'irritation ou l'allergie.
-------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin: prise en charge: traitement symptomatique. Consulter le Centre Antipoisons pour (Tel.: 070 245 245) le traitement en milieu hospitalier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂). Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ininflammable.
Réactivité	: Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Evacuer et restreindre l'accès. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : En présence de fuites ou d'épandages, seules les personnes correctement protégées pourront demeurer dans la zone.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Enlever chaque source d'inflammation.

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau de surface. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Empêcher toute propagation dans les égouts. Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.

Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

Autres informations : Risque de glissade sur la matière renversée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter des gants appropriés. Ne pas respirer les aérosols.

Température de manipulation : Température de chambre.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger du rayonnement solaire. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans l'emballage d'origine.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Oxydants puissants.

Durée de stockage maximale : 2 année

Température de stockage : > 2 °C

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection oculaire : Non requise dans les conditions d'emploi normales.

Protection de la peau et du corps : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

Autres informations : Laver les mains après utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc laiteux.
Odeur	: Enduit.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 79 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,999 g/ml
Solubilité	: Eau: Dispersable
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 0,7368 mm²/s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales. Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Topscore Plus	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 4000 mg/kg
cypermethrin cis/trans +/- 40/60, (RS)-α-cyano-3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (52315-07-8)	
DL50 orale rat	500 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Topscore Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Topscore Plus	
CL50 poisson 1	3,78 mg/l
CE50 Daphnie 1	6 mg/l
ErC50 (algues)	188140 mg/l
cypermethrin cis/trans +/- 40/60, (RS)-α-cyano-3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (52315-07-8)	
CL50 poisson 1	96h: 0,0028 mg/l Salmo gairdneri
CE50 Daphnie 1	48h: 0,0003 mg/l Daphnia magna
ErC50 (algues)	96h: > 0,1 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC (chronique)	34d: 0,00003 mg/l Pimephales promelas

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

cypermethrin cis/trans +/- 40/60, (RS)-α-cyano-3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (52315-07-8)	
BCF poissons 1	1204 mg/l Salmo gairdneri
Log Pow	25°C: 5,3 - 5,6

12.4. Mobilité dans le sol

Topscore Plus	
Tension de surface	32,6 mN/m

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3082
--------------	--------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Cypermethrin), 9, III, (E)

Topscore Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 9

Étiquettes de danger (ADR) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

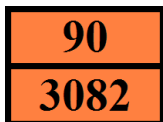
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification (ADR) : M6

Panneaux oranges :



Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

Code EAC : •3Z

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	Topscore Plus
3.c. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1	Topscore Plus

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Législation régionale : Numéro d'autorisation: 5409B.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Topscore Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables